

Le CEJ : Macron à la manœuvre pour un dispositif à côté de la plaque

Depuis Janvier 2021, le Président Macron, a décidé de mettre sa patte sur un dispositif jeune. Alors, dans l'impasse du « Ni Garantie Jeune Universelle et du Ni RSA jeunes », il a trouvé le CEJ.

Du jour au lendemain, avec ce Contrat d'Engagement Jeune, il met en concurrence Missions Locales et Pôle Emploi au sein même du Service Public de l'Emploi (SPE), Il met dans la boucle des Opérateurs privés et instaure une contrainte pour les jeunes : prouver d'une activité à raison de 15 à 20 heures par semaine. La méthode Macron est dénoncée, c'est « la Start-up and Go Nation » avec comme mot d'ordre : l'amateurisme ultralibéral et antisocial !

Le CEJ : La fin du métier de conseiller en Mission Locale et les risques du métiers

Le CEJ en finit avec le métier de conseiller en Mission Locale centré sur l'accompagnement global des jeunes. Avec le CEJ, les jeunes ont des devoirs que les conseillers doivent contrôler. Désormais, nous passons nos entretiens à pointer ces « 15/20 heures » d'activités hebdomadaires que les jeunes doivent justifier pour pouvoir « mériter » cette obole de 500 euros, là où la CGT exige un revenu d'autonomie à hauteur de 80% du SMIC CGT fixé à 2 000 euros.

Le CEJ entraîne de fait un sentiment de perte de sens du métier pour des milliers de conseillers des missions locales. Voilà un dispositif qui intègre avec lui la détérioration de notre santé au travail !

Le CEJ : Mettre la Jeunesse sous contrôle, objectif nul !

Le CEJ c'est un échec d'emblée. Les jeunes comprennent qu'ils vont être soumis à un contrôle drastique surtout ceux qui ont connu la Garantie Jeunes. Être accompagnés d'accord, Être contrôlés sûrement pas.

Le CEJ : Réaliser des économies sur le dos de l'accompagnement et des jeunes !

Finalement à y regarder de plus près, et les jeunes le perçoivent aussi quand ils comparent avec la Garantie Jeunes, le CEJ est, outre un moyen d'affaiblissement du SPE, et de flicage des jeunes, un dispositif qui veut réaliser des économies sur les allocations qui sont plafonnées à 500 euros, de telle sorte qu'il n'y a plus de cumul possible avec la rémunération stagiaires ou un salaire à temps partiel par exemple. Dès lors c'est aussi un obstacle pour les jeunes dans l'accès à leur autonomie !

La CGT exige la fin du CEJ, le rétablissement d'une Garantie Jeune pour tous à hauteur du revenu d'autonomie revendiqué par la CGT : 80% du SMIC.